

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 20 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 MAI 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE - Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valériane ALEXANDRE  
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS**

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que la création et la suppression des emplois municipaux relève de la compétence du Conseil Municipal, par l'intermédiaire des tableaux des effectifs.

Compte tenu des effectifs et de la politique Ressources Humaines de la Collectivité, il convient, à compter du 1er juillet 2015 :

- de créer les postes de titulaires suivants, pour les agents occupants des postes non titulaires jusqu'au 30 juin 2015, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire initiée en 2010 :

Budget Ville :

- création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe stagiaire

Budget Assainissement :

- création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe stagiaire

Budget Ville :

- création d'un poste d'adjoint administratif 2ème Classe afin de réintégrer un agent, bénéficiaire à sa demande, d'une disponibilité pour création d'entreprise.
- transformation d'un C.D.D. en C.D.I. sur le Budget Ville.

Par ailleurs, pour faire suite aux avis rendus par les Commissions Administratives Paritaires réunies le 18 mars 2015, il convient de prononcer 32 avancements de grade et 4 promotions internes au 1er juillet 2015 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

- VILLE

Catégorie B :

Filière Administrative :

- Création de 2 postes de Rédacteur Principal 2ème Classe

Filière Technique :

- Création de 1 poste de Technicien

Filière Animation :

- Création de 1 poste d'Animateur

Catégorie C :

Filière Administrative :

- Création de 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
- Création de 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe

Filière Médico-Sociale :

- Création de 2 postes d' A.T.S.E.M. Principal 2ème Classe

Filière Technique :

- Création de 1 poste d'Agent de Maîtrise
- Création de 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe
- Création de 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe
- Création de 6 postes d'Adjoint Technique 1ère Classe

- REGIE DES EAUX

Filière Administrative :

- Création de 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe – Budget Eau Potable

Filière Technique :

- Création de 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal - Budget Régie des Boues
- Création de 2 postes d'Adjoint Technique 1ère Classe – Budget Eau Potable

Enfin, il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des départs en

retraite :

- BUDGET REGIE DES EAUX

Filière Technique

- Suppression de 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe - Assainissement
- Suppression de 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe - Eau Potable

- BUDGET VILLE

Filière Culturelle

- Suppression de 1 poste de Conservateur en Chef de Bibliothèque
- Suppression de 1 poste de bibliothécaire
- Création de 1 poste de Conservateur de bibliothèque

Lors de la réunion du 13 avril 2015, le Comité Technique a émis un avis favorable à ce dossier.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les tableaux des effectifs municipaux joints en annexe.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150520-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 22 Mai 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».